

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2009

ORDRE DU JOUR

Informations :

- Piscine Municipale : présentation de l'opération
- Décision du Maire
- Subventions : attributions à la commune
-

Délibérations :

Séance du 10 juillet 2009 : approbation du compte-rendu

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Communauté de Communes : Modification des statuts

TRAVAUX :

- 2) Réhabilitation de la piscine municipale : Désignation des entreprises
- 3) Aménagement du Chemin des Hauts du Géant : désignation de l'entreprise

FINANCES :

- 4) Budgets communaux : Décisions modificatives et approbation

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 / 09 / 2009

ETAT DES PRESENCES

L'an deux mille neuf, le vendredi quatre septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du quatorze août et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents (23) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Jean-François DELOUSTAL - Christine de CHAMBRUN - Jean Pierre JACQUES - Daniel BASTIDE - Jacqueline ORLOWSKI - Adjointes - Henri DAUDÉ - Jeannine MAMET - Samira MESKINI - Conseillers Municipaux Délégués - Dominique AKA - Béatrice MEISSONNIER - Sophie FOISY - Laurent MALLET - Alain NURIT - Maria CHASTANG - Henri PODEVIGNE - Jean-Paul CHEDANNE - Elisabeth ACHET - Jacques TEISSIER - Bernard DURAND - Marie Christine NESPOULOUS.

Excusés (2) : Jean Paul GIRAL - Elisabeth MATHIEU

Excusés ayant donné pouvoir (4) : Magalie VIDAL (pouvoir à Jacqueline ORLOWSKI), Véronique JOUVE (pouvoir à Sophie FOISY), Yves KOSCIELNIAK (pouvoir à Jean Paul CHEDANNE), Pierre BRUEL (pouvoir à Elisabeth ACHET).

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

INFORMATIONS

Piscine Municipale : Présentation de l'opération

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de réhabilitation de la piscine municipale a fait l'objet d'études dès 1999. Il dresse l'historique de ce dossier et souligne que les orientations et décisions ont été réalisées en étroite concertation avec les utilisateurs, établissements scolaires, de soins, handicapés,....

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur MASSON, architecte, pour cette opération. Ce dernier vient ce jour, présenter aux Conseillers municipaux le projet finalisé comportant :

- le réaménagement du grand bassin
- le déplacement du petit bassin
- la création d'une pataugeoire
- la construction de vestiaires
- la construction du local technique

Le Conseil Municipal va délibérer ce jour pour désigner les entreprises ; les travaux commenceront en octobre 2009 avec l'objectif d'une ouverture de la piscine en juin 2010.

Décision du Maire

En application de la réglementation et des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées, Monsieur le Maire indique qu'il a procédé au renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 600.000 € pour une durée d'un an.

Subventions : attributions à la commune

Travaux de réhabilitation du gymnase municipal de l'Esplanade	DGE 2009	39.297 €
Travaux au groupe scolaire de la Coustarade	DGE 2009	55.311 €
Création d'une aire de saut en longueur au stade de Pineton	DGE 2009	18.867 €
Réhabilitation de la piscine municipale	DGE 2009	100.000 €
Travaux sur l'unité technique communale tranche I	DGE 2009	100.000 €
Restauration de tableaux à l'église Notre Dame de la Carce	Subventions complémentaires du Conseil Général	3.694,46 €
Opération Art et Artisanat en Cœur de Ville	Conseil Général	6.000 €

Logo de la Commune et journal municipal

Monsieur Jean François DELOUSTAL présente le projet de nouveau logo de la Commune ; il précise qu'une enquête auprès de la population va être lancée afin de recueillir les avis.

Dès que la décision finale sera prise le journal municipal pourra être réalisé. Il présente le projet de maquette.

Pandémie grippale Type A : H1N1

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Pierre JACQUES de bien vouloir faire le point sur la pandémie grippale.

Monsieur JACQUES indique qu'en qualité de correspondant pandémie grippale, chargé de faire l'interface entre l'autorité municipale et les services de l'Etat, il a assisté à une réunion d'information tenue par la Préfecture le 10 Juillet 2009 à MENDE, à ce titre ; il précise :

- que le risque de pandémie est avéré et que, par conséquent, notre département risque d'être concerné à l'automne ;
- que « si la mobilisation n'est pas la guerre », il convient d'être prêt à faire face à toute éventualité ;
- que selon les experts américains, les risques de mutation du virus semblent être écartés.

Puis il brosse un tableau du dispositif arrêté.

1 – Stockage des masques de protection FFP2

MARVEJOLS a été retenue pour être un des centres de stockage des masques (en principe à la salle polyvalente), masques qui seraient distribués par les services de la Gendarmerie à destination exclusive des professions médicales et assimilées (informations fournies le 10 Juillet 2009 par Madame la Préfète).

Il existe deux centres et une antenne :

- le centre de MENDE ;
- le centre de MARVEJOLS (environ 70 000 masques/semaine) ;
- l'antenne de FLORAC.

2 – La vaccination

La ville de MARVEJOLS a été pressentie pour être un centre de vaccination.

Ce centre serait installé dans les locaux de la piste fixe d'éducation routière. Il est prévu de vacciner environ 17 000 personnes à la cadence de 90 à 120 à l'heure.

Cette vaccination non obligatoire concernerait :

- le corps médical et assimilés ;
- les femmes enceintes ;
- les enfants de 6 mois à 2 ans ;
- les personnes malades fragiles.

3 – Le Plan Communal de Sauvegarde

En ce qui concerne la Commune, et dans le cadre des obligations qui sont les nôtres, un volet sanitaire est en cours d'élaboration, (le chargé d'étude étant le cabinet « Risques et Territoires »), qui, une fois finalisé sera présenté au Conseil Municipal.

D'ores et déjà, à titre de précaution, la Commune, pour son personnel et ses élus qui seraient amenés à intervenir, a fait l'acquisition de 5 000 masques FFP2 et de 24 flacons de 350 ml de gel hydro alcoolique qui pourraient être utilisés en tant que de besoin.

Il ajoute enfin qu'il convient d'examiner la désignation d'un référent grippe A au sein du personnel, chargé de faire l'interface entre le personnel et l'autorité municipale.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie Monsieur JACQUES.

DELIBERATIONS

Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 10 juillet 2009. Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

122) Communauté de Communes : Modification des statuts

Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire dans sa séance du 25 juin 2009 a délibéré favorablement pour inclure la compétence : « Participation à la mise en œuvre de la politique des Pays ». Cette compétence entraîne la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la nouvelle compétence de la Communauté de Communes du Gévaudan, à savoir participation à la mise en œuvre de la politique de pays

- **Approuver** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Gévaudan

Vote pour à l'unanimité

123) Réhabilitation de la Piscine Municipale : désignation des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a inscrit les crédits nécessaires au budget primitif 2009 pour les travaux de réhabilitation de la piscine municipale. Une consultation d'entreprises a été lancée dans deux journaux d'annonces légales. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 3, 12 août 2009 et ce jour et a proposé de retenir les entreprises chargées des travaux.

Lot n°	Libellé	Entreprise	Montant HT
1	Démolitions- terrassements- œuvre- revêtement de grosses plages	SOCA Constructions – SOMATRA	419.937,43 €
2	Etanchéité des bassins- membrane armée	ASTRA POOL	67.180,27 €
3	Ravalement de façades et enduits intérieurs	FACADE PLUS	23.008,40 €
4	Charpente bois	MALIGES	33.072,50 €
5	Couverture- zinc	FOURNIER & Fils	22.987,69 €
6	Etanchéité	A.E.B.	6.556,00 €
7	Menuiseries extérieures aluminium	CANAC-BOURCIER	32.248,00 €
8	Cloisons et portes	BONNET	10.030,00 €
9	Métallerie	BESSIERE	31.378,00 €
10	Plafonds suspendus	SNE BOULARD	7.278,50 €
11	Carrelages- faïences	BRUNHES-JAMMES	24.500,00 €
12	Peinture- nettoyage	RIBOULET ADR PEINTURE	4.381,00 €
13	Equipement mobilier	SUFFIXE	29.500,00 €
14	Plomberie- sanitaire- VMC	SLC	35.163,05 €
15	Filtration piscine + Option 1	ASTRA POOL	162.629,00 € + 6.457,00 €
16	Electricité	FORCLUM	22.865,39 €
Total	HT		939.172,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la désignation des entreprises susvisées pour réaliser les travaux
- **Autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment les marchés correspondants

Vote pour à l'unanimité

124) Aménagement du Chemin des Hauts du Géant : désignation de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 6 février 2009 a approuvé le programme de travaux d'aménagement du Chemin des Hauts du Géant. Une consultation d'entreprises a été lancée dans les journaux d'annonces légales. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 12 août et 4 septembre et a proposé de retenir l'entreprise chargée des travaux : Entreprise MARQUET pour un montant de : 262.312,91 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la désignation des entreprises susvisées pour réaliser les travaux
- **Autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment les marchés correspondants

Vote pour à l'unanimité

125) Budget communal : décision modificative n° 2

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires en fonction des besoins, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour adopter les décisions modificatives :

Article	Désignation	Service	Opération	O/R	I/F	D/R	Fonction	Montant
657481	Saison culturelle 2009/2010	Culture	484	R	F	D	816	+ 10.000, 00
6068	Achat masques pandémie grippale		574	R	F	D	814	+ 2.644, 00
023	virement à la section d'investissement			O	F	D		- 12.644, 00
023	virement à la section d'investissement			O	F	D		- 16.745, 66
657363	subvention d'équilibre à la ZA du Géant			R	F	D		+ 16.745, 66
2111	acquisition terrains nus			R	I	D		+ 144.684, 00
001	solde d'exécution d'investissement reporté			O	I	R		+ 80.869, 53
024	Produit des cessions à la communauté de communes			R	I	R		+ 144.684, 00
024	Produit des cessions à la communauté de communes			R	I	R		+ 138.483, 00
024	Produit des cessions du garage communal			R	I	R		+ 21.000, 00
021	virement de la section de fonctionnement			O	I	R		- 16.745, 66

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la décision modificative n°2 du budget communal
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires

Vote 23 pour, 4 abstentions

126) Budget ZA du Géant: décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires en fonction des besoins, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour adopter les décisions modificatives et le principe de supprimer le budget annexe de la ZA du Géant :

Article	Désignation	Service	Opération	O/R	I/F	D/R	Fonction	Montant
6228	divers			R	F	D		- 108.570,34
71355	variation stock terrains aménagés		042	O	F	D		- 125.316,00
658	charges subventions gestion courante			R	F	D		+ 100,00
7015	vente de terrains aménagés			R	F	R		- 125.316,00
71355	variation stock produit terrains		042	O	F	R		- 125.316,00
758	produits divers de gestion courante			R	F	R		+ 100,00
7474	subvention de la commune			R	F	R		+ 16.745,66
3555	terrains aménagés		040	O	I	D		- 125.316,00
2674	ventes à terme			R	I	D		- 80.869,53
3355	travaux		040	O	I	R		- 52.470,00
3555	terrains aménagés		040	O	I	R		+ 52.470,00
3555	terrains aménagés		040	O	I	R		- 125.316,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la décision modificative n° 1 du budget de la ZA du Géant
- **Approuver** le principe de supprimer le budget annexe de la ZA du Géant
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires

Vote 23 pour, 4 abstentions

127) Budget eau : décision modificative n° 2

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires en fonction des besoins:

Article	Désignation	Service	Opération	O/R	I/F	D/R	Fonction	Montant
2318	Alimentation en AEP d'un poteau d'incendie et d'un raccordement particulier	eau	452	R	I	D		+ 22.413,04
1318	remboursement branchement RAYNAL	eau	452	R	I	R		+ 7.176,00
2318	travaux rue Carnot	eau	463	R	I	D		- 15.237,04

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la décision modificative n° 2 du budget de l'eau

- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires

Vote 23 pour, 4 abstentions

128) Budget Maison du Tourisme : décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires en fonction des besoins:

Article	Désignation	Service	Opération	O/R	I/F	D/R	Fonction	Montant
2313	travaux divers		040	R	I	D		- 3.835,00
2313	travaux divers			R	I	D		+ 3.835,00
6811	amortissements			R	F	D		+ 150,00
6236	catalogues et imprimés			R	F	D		- 150,00
28183	amortissement		040		I	D		- 150,00
020	dépenses imprévues				I	D		+ 150,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la décision modificative n° 1 du budget de la Maison du tourisme
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires

Vote 23 pour, 4 abstentions

129) Budget lotissement Le Clos ROUSSEL : décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires en fonction des besoins :

Article	Désignation	Service	Opération	O/R	I/F	D/R	Fonction	Montant
3355	travaux		040	R	I	D		- 2,39
020	dépenses imprévues			R	I	D		+ 2,39

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la décision modificative n° 1 du budget du Lotissement Le Clos Roussel
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires

Vote 23 pour, 4 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.